

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le vendredi 29 novembre 2024

OBJET : DELIBERATION N°3 - Régularisation d'écriture de 2018 : frais de réaménagement d'emprunt - Crédit Agricole

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
Mme Isabelle Martello
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Marie-Pierre Parini représentée par Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par Mme Sophie Bournot
Mme Fabienne Bermond représentée par M. le Maire
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Laurent Portelli représenté par Mme Noëlle Dyot-Gerardin
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Didier David
M. Jean-Marie Fort représenté par Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo représenté par Mme Annick Meynard
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2024

N°3

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul Genieys – Adjoint aux finances

Direction : Ressources et administration générale
Service des finances et de la commande publique

Objet : Régularisation d'écriture de 2018 : frais de réaménagement d'emprunt - Crédit Agricole

Classification : 7 – Finances - 7.1 Décisions budgétaires

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision municipale 4/03 du 10 octobre 2003 décidant de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole pour un montant de 750 000€,

Considérant le contrat de prêt n°900043123043 signé le 16 octobre 2003,

Considérant l'avenant n°00515734051 signé le 23 avril 2018 prévoyant des modifications de conditions de remboursement,

Considérant que ces conditions prévoient des frais de réaménagement capitalisés de 5 000€,

Considérant que le SGC de Cagnes sur Mer nous demande de régulariser l'écriture de capitalisation en passant une opération d'ordre non budgétaire qui débitera le compte 1068 par le crédit du compte 1641 (5 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** le comptable à passer l'opération d'ordre non budgétaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Fabien BONNAFOUX,

Secrétaire de séance



Pour expédition conforme

Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 2